

Bénévolat nature

Le bénévolat nature désigne toute action bénévole de terrain (dans la nature) dans un but de préservation de l'environnement, de la protection ou de la valorisation des espèces et des habitats naturels.

Le chantier nature

Il regroupe 5 à 20 personnes, à une date et à un endroit donnés, pour une durée qui varie d'une demi-journée à plusieurs semaines. L'objectif est le plus souvent **l'entretien, la gestion et l'équipement d'espaces naturels** : restauration de berges, création de mares, pose de clôtures ou de passerelles, débroussaillage, collecte de graines, plantations, fauche, amélioration du paysage, ...

La mission de conservation et de protection d'espèces animales ou végétales

Le volontaire vient en **assistance à un programme scientifique ou de conservation d'espèces**. Il intervient soit dans le cadre d'un centre de soins d'animaux (nourrissage, soins...), soit dans le cadre d'activités de suivi et de protection d'espèces (observation, comptage, mise en place d'outils de protection des espèces en voie de disparition...).

Les activités de suivi et d'observation citoyenne (sciences participatives)

Il s'agit de **rejoindre un réseau d'observateurs d'une espèce animale ou végétale**, de relever régulièrement des indices précis et d'envoyer les résultats par Internet au Muséum national d'Histoire naturelle, une université, etc. Les données sont ensuite traitées pour faire avancer les connaissances sur la biodiversité. Exemple : **POPAMPHIBIEN** Suivi des populations d'amphibiens.

Les actions terrain de sensibilisation du public (ou Ambassadeur Nature)

Chargé d'une mission d'animation et de sensibilisation du public, sur le terrain et sur une problématique donnée, le volontaire devient pour quelques jours l'ambassadeur de la structure qui fait appel à lui. Après avoir bénéficié d'une formation, il agit individuellement ou en petits groupes, pour **transmettre un message de protection de l'environnement**. Par exemple : création de sentiers d'interprétation.

La surveillance et les interventions en lien avec les atteintes à l'environnement

Les volontaires s'engagent à **surveiller les atteintes à la nature** (décharges sauvages, pollutions, etc.) et à **alerter les structures de protection de l'environnement** référentes pour qu'elles puissent intervenir rapidement. Les missions d'intervention concernent notamment les **actions de nettoyage des berges, des plages, des montagnes...**

Source : *J'agis pour la Nature*